

Parc naturel régional du Vercors

ESPACE NATUREL SENSIBLE DES FALAISES DU MOUCHEROTTE AU PIC SAINT MICHEL
COMITÉ DE SITE

LE 27/11/2024 – SALLE SIMONE VEIL - SEYSSINS

Documents joints : Supports de présentation, Liste des participants.

- **Accueil**

Mme de Breza, 1ère adjointe au maire de la commune de Seyssins, ouvre la séance, avant que Mr Ageron (Vice-président en charge de la biodiversité au Parc naturel régional du Vercors) évoque la particularité de cet ENS : sa destination, à savoir, la préservation des espèces. Les présidents de séance, Mme Mollon et Mr Pasdrmadjian introduisent la séance. En particulier, Mr Pasdrmadjian rappelle l'importance d'associer les dispositifs ENS et APPB, et présente l'ordre du jour.

- **Introduction et bilan des actions 2024** – *Chargée de mission ENS (Virginie Ruetsch)*

Mme Ruetsch rappelle brièvement le contexte :

- Il s'agit d'un premier plan de gestion, qui dure 5 ans ;
- C'est la première année de gestion, commencé en juin 2024 ;
- Le temps du gestionnaire est partagé entre l'ENS des Ramées et des falaises ;
- L'outil ENS et l'historique de cet ENS sont évoqués ;
- l'ENS est présenté rapidement : surface, milieux, enjeux patrimoniaux.

Le bilan des actions de l'année 2024 sont disponibles dans le support de présentation annexé à ce document. Toutes les actions réalisées ne sont pas présentées, les actions les plus importantes de cette année 2024 sont balayées. L'ensemble des actions menées sur l'ENS en 2024 seront détaillées dans le rapport d'activité.

Mr Perrier, chargé environnement de la ville de Claix, intervient afin de rappeler la mise en place d'arrêtés municipaux pris par les communes de Lans-en-Vercors et de Claix, pour la mise en place d'une bulle de quiétude pour les aigles royaux, et souligne l'intérêt de l'arrêté de biotope. Il est précisé que la reproduction du couple d'Aigle royal a été un succès cette année et que l'aiglon s'est envolé le 14 juillet.

- **Présentation de l'APPB** – Direction Départementale des Territoires (DDT) (Nicolas Krautberger)

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La présentation et son contenu se trouve dans le support annexé à ce document.

Il est rappelé que l'objectif national concernant les aires protégées est d'avoir une couverture de 30 % territoire Français dont 10 % avec outil protection forte, et que l'APPB est une protection forte.

La suite des étapes pour l'APPB est la suivante :

- délibération des communes
- consultation public (2 mois) consultation instances obligatoires
- modulation au besoin de l'APPB
- signature et entrée en vigueur immédiate
- information de l'ensemble des propriétaires privés avec LR avec accusé

Echanges avec le public :

Grenoble Vol à Voile : s'interroge sur les règles concernant les voies non équipées. L'APPB ne liste pas de façon exhaustive les voies. La DDT répond que l'escalade est autorisé si on n'est pas dans bulle et pas dans la période interdite.

Vol planeur : demande des précisions sur la bulle quiétude et compare avec donne l'exemple pour le Gypaète pour lequel les ZSM (zone de sensibilité majeure) ne sont pas actives toute l'année. Il est répondu qu'il y a une volonté d'offrir des bulles de quiétude à la faune, que les bulles sont actives toute l'année car le repos de la faune est pris en compte et que l'aigle fait les aires l'hiver pour préparer. De plus, les ZSM et un APPB sont des outils différents qui n'offrent pas la même souplesse. La LPO confirme qu'il faut maintenir plusieurs bulles et toute l'année. La LPO préconise des largages ailleurs et de ne pas descendre plus bas que 300m comme rayon de bulle de quiétude.

Un pratiquant de parapente : se demande comment communiquer à l'ensemble des pratiquants, notamment pour ceux qui viennent de loin. Il lui est répondu qu'on se base sur d'autres exemples. La richesse du dispositif est d'être couplé avec un ENS qui a des moyens pour communiquer. Enfin, la gestionnaire précise qu'un travail est en cours au sein de l'équipe du parc afin d'améliorer la communication des enjeux de l'avifaune auprès des usagers de l'espace aérien, en réfléchissant à l'échelle du Vercors pour faciliter la communication, mais aussi vis-à-vis des outils utilisés par ceux-ci. La FFVL répond que les outils de vol ne sont pas très efficaces car tout le monde n'en a pas.

Parapentiste/planeur : se demande comment sera pris en compte un parapentiste qui est dans la bulle pour des questions de survie ? Quelle tolérance ? Il est répondu que l'envie de respecter l'APPB est principale.

Un parapentiste: regrette ne pas avoir le sentiment d'avoir été concerté. Il lui est répondu qu'il a été invité à la concertation, et qu'il a assisté à une réunion de concertation.

Organisateur d'un ultratrail : demande s'il sera possible de passer dans le périmètre de l'ENS. Il est répondu que cela devra faire l'objet d'une demande au comité de suivi.

Highline : le site équipé aujourd'hui pourra être utilisé en dehors de la période critique. Le vertige des cimes sera une exception.

France nature environnement : se demande les règles pour le ski de randonnée. Il est répondu que celui-ci est assimilé aux piétons.

Mr Perrier (Mairie de Claix) explique l'effet du cumul des activités qui conduit à cette proposition qui semble être une contrainte mais qui est assez souple /d'autres secteurs.

Mme Mollon (Elue de Seyssinet-Pariset) rappelle la volonté et le besoin de coexister avec des espèces qui ne sont pas des être humains en laissant de la place à la biodiversité qui s'effondre.

Mr Pasmradjian (Elu de Claix) rappelle le contexte et les enjeux, la volonté d'adapté au mieux en protégeant, et remercie DDT qui a fait preuve d'adaptation, et la volonté que les pratiquants d'activités de pleine nature s'adaptent également.

LPO : demande se qu'il en est de la chasse et activité forestière dans les bulles de quiétude. Il est répondu que l'activité terrestre est réduite à son minimum dans les bulles de quiétudes.

- **Programmation des actions 2025** – *Chargée de mission ENS (Virginie Ruetsch)*
Le programme d'action 2025 est présenté dans la présentation annexée au présent compte-rendu.

- **Conclusion**

Mr Pasdrmadjian, élu de la commune de Claix, remercie le PNR et la DDT pour leur présentation et rappelle le portage politique derrière l'ENS et l'APPB, avec un volonté de préserver les enjeux patrimoniaux, évoqués durant cette réunion. Il souligne la mise en place de concertation mise en place dans le cadre de l'APPB et d'un comité de suivis de cet outil. Ainsi que la complémentarité des deux outils (ENS et APPB).

Contact :

Virginie RUETSCH

Chargée de missions ENS Falaises et ENS Ramées

virginie.ruetsch@pnr-vercors.fr
06.27.60.46.98